L'an deux mille onze, le vingt-six septembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni publiquement, à partir de 21 heures, en mairie sous la présidence de Monsieur Dominique LESPARRE, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Dominique LESPARRE Maire, Christian OURMIERES, Nessrine MENHAOUARA, Pierre BORDAS, Florelle PRIO, Consuelo FERNANDEZ, Patricia JAOUEN, Philippe NGWETTE, Philippe CLOTEAUX, Farid BERKANE, Adjoints

Mesdames et Messieurs Jackie CHERIN, Martine COURBEZ, Marie-Christine PASQUET-GRELET, Marie-Lucile FAYE, Jocelyne CHASSAING, Idriss BROUKSY, Martin LOLO, Raymond AYIVI, Catherine PINARD, Corinne CAPPELLI, Marie FERRATY, Alain KABULO, Marjorie NOËL, Malik BENIDIR, Olivier REGIS, Arnaud GIBERT, Lionel HOUSSAYE, Maryvonne GARS, Khalid EL FARA, François MOTAY, Françoise SALVAIRE, Conseillers Municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Caron a donné pouvoir à M. Ourmières M. Breuneval a donné pouvoir à M. Cloteaux Mme Rigaut a donné pouvoir à M. Benidir M. Legrand a donné pouvoir à M. Régis

La secrétaire de séance :

Mme Marjorie NOËL

M le Maire installe Mme Françoise SALVAIRE, nouvelle conseillère municipale qui remplace M Demeulenaere, démissionnaire pour cause de départ de la commune.

M le Maire fait part aux membres du conseil municipal du report du dossier 27 relatif à la publicité sur les équipements sportifs municipaux afin d'approfondir les questions techniques et financières qui y sont afférantes.

Dossier 1 : Approbation du procès verbal de la séance du 29 juin 2011

Sur le rapport de M Le Maire,

Le conseil municipal approuve ensuite, à l'unanimité, le compte rendu de sa séance du 29 juin dernier.

<u>Dossier 2 – Orientations stratégiques de l'Agenda 21 local</u>

Sur le rapport de M Le Maire

Le conseil municipal du 26 novembre 2008, décidait de l'engagement de la ville dans une démarche territoriale de développement durable, appelé Agenda 21 local. Suite au diagnostic partagé, les finalités et enjeux de ce processus ont été adoptés en conseil municipal du 15 décembre 2010. Le conseil municipal poursuit désormais en approuvant, à l'unanimité, les orientations stratégiques suivantes :

- Se déplacer autrement
- Habiter autrement
- Les arbres et les hommes
- Réduire les exclusions
- Favoriser un autre développement

- Revivifier la démocratie
- 21 gestes pour le 21 ème siècle

ainsi que la poursuite du processus par la construction d'un programme d'action et autorise le maire à signer tous les actes y afférents.

<u>Dossier 3- Compte rendu d'activité au 31 décembre 2010 de Sequano – Aménageur du projet de rénovation urbaine des Bords de Seine</u>

Sur le rapport de Mme Prio,

Chaque année, l'aménageur de l'opération des Bords de Seine doit présenter au Conseil Municipal un compte rendu des activités menées.

Que ce soit au niveau administratif, opérationnel, des études ou du foncier – l'année 2010 aura été importante : lancement des programmes de logements locatifs - résidences Grouès et Aubrac ; poursuite des relogements des habitants des cités Carasso et Jaurès ; engagement des travaux de réseaux rues Berteaux et Zola, du redressement de la rue Berteaux ; de diverses études urbaines et techniques (éclairage public, chauffage, aménagement de l'espace public) ; poursuite des acquisitions foncières nécessaires, notamment auprès de la ville. Des accords avec les promoteurs sur la majeure partie des ilots ont pu être formalisés et certains projets architecturaux ont été élaborés. Le Préfet a pris l'arrêté de déclaration d'utilité publique de l'opération.

Le bilan de l'opération s'équilibre à la somme de 58 417 885,31 € HT, la participation communale restant inchangée à 4 542 946 €. Il convient de souligner que la démarche d'association de la population, d'information a été pousuivie de façon sytématique tout comme l'effort de *gestion urbaine de proximit*é afin d'associer au plus près les habitants à cette évolution majeure de leur cadre de vie dans une phase chantier que l'on sait toujours délicate.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants (M Bénidir ne prenant pas part au vote), approuve le compte rendu d'activité 2010 présenté par Sequano Aménagement relatif à l'opération de rénovation urbaine des bords de Seine.

Dossier 4 – Approbation d'une convention de projet urbain partenarial

Sur le rapport de Mme Prio,

Nouvel outil de financement des équipements publics créé par une loi de 2009, le projet urbain partenarial (PUP) est une convention pouvant être passée entre une commune et les propriétaires de terrains, aménageurs ou constructeurs et ayant pour objet de préciser les conditions dans lesquelles ces derniers participeront financièrement à la réalisation des équipements publics Induits par les opérations qu'ils mènent.

Dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine du quartier des Bords de Seine, la société BDS 3 doit acquérir auprès de SEQUANO un terrain à bâtir d'une superficie totale de 2 433 m², afin de réaliser la construction d'un ensemble immobilier d'une superficie hors œuvre nette de 12 050 m² à usage de bureaux et commerces. Cette opération supposant, dans le périmètre d'intervention des constructeurs, la réalisation d'équipements publics par Sequano dont le coût total est de 10 852 370 €, il est important de faire participer la société BDS3 au financement des équipements nécessaires aux besoins des futurs usagers ; Les discussions menées permettent de lui imputer une fraction fixée à 10,41 % du coût total des équipements publics prévus, soit 1 129 731,72 €.

Le conseil municipal, à la majorité (MM Régis, Bénidir, M Legrand par pouvoir et Mme Rigaut par pouvoir votant contre), décide de mettre en œuvre la procédure du projet urbain partenarial, d'approuver le projet de convention de PUP à intervenir sur le périmètre du permis de construire déposé par la société BDS3, d'autoriser monsieur le Maire à le signer ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire et

indique que l'exonération de taxe local d'équipement sera de 10 années.

<u>Dossier 5 – Demande de subvention – Contrat régional 2012-2017</u>

Sur le rapport de M le Maire,

Le Conseil régional d'Ile-de-France apporte un soutien important aux collectivités territoriales par divers dispositifs de subventionnement d'actions ou d'investissement, comme le CONTRAT REGIONAL, dont l'objectif est d'aider les communes à mettre en œuvre un programme pluriannuel d'investissement concourant à l'aménagement et à l'équipement cohérent et durable des territoires. Le dossier doit comporter au moins 3 équipements et répondre aux critères de développement durable.

La ville de Bezons a déjà bénéficié deux fois du dispositif : en 1998 et 2004. L'ampleur et la nature du programme pluriannuel d'investissement de la ville permet d'envisager une nouvelle contractualisation de droit commun avec la Région.

Sont présentées trois opérations à ce titre s'inscrivant bien naturellement dans le cadre de l'agenda 21 local et qui seront réalisées en Haute Qualité Environnementale :

- Réaménagement des espaces extérieurs et de récréation de l'école primaire P. Langevin.
- Construction d'une salle de sports et de vie sociale dans le guartier du Val Notre Dame.
- Construction du nouvel Hôtel de Ville.

Une enveloppe de **1 350 000** € (plafond des aides régionales) devrait pouvoir être obtenue dans ce cadre pour ces travaux évalués à 18 000 000 € HT.

Le conseil municipal, à la majorité (MM Régis, Bénidir, M Legrand par pouvoir et Mme Rigaut par pouvoir votant contre), approuve le programme ainsi que le plan de financement de chacune de ces opérations; Et sollicite leur inscription dans un contrat régional pour leur financement

Dossier 6 - Revente à la SADEV d'un bien sis 50 rue Edouard Vaillant

Sur le rapport de M Le Maire,

Dans le cadre de l'exercice du droit de préemption, la ville a acquis une parcelle sise 50 rue Edouard Vaillant. Suite à la création de la ZAC du « coeur de ville » par délibération du 4 Mai 2011, cette parcelle intègre le périmètre de l'opération dont la SADEV a été désignée aménageur. Aussi, le conseil municipal décide, à la majorité (MM Régis, Bénidir, M Legrand par pouvoir et Mme Rigaut par pouvoir votant contre), de lui revendre ce bien (cadastré Al n° 731) pour un montant de 330 400 € (frais de notaires et d'agence en sus) et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes afférents.

<u>Dossier 7 - Vente d'un terrain sis 113 rue Maurice Berteaux à la Mutuelle du personnel Dassault aviation</u>

Sur le rapport de M Bordas,

A la suite de différentes procédures d'insalubrité sur des bâtiments situés sur un terrain sis 113 rue Maurice Berteaux, la ville en avait acquis une première partie. Une seconde l'a été auprès de la mairie de Colombes à la suite d'une délibération du 31 Mars 2010. Le propriétaire du terrain jouxtant ce site, la Mutuelle du Personnel Dassault Aviation, qui y possède son siège, ayant fait part à la Mairie de son souhait d'acquérir une partie de celui-ci afin d'y édifier un centre d'accueil de jour pour personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer, le conseil décide, à l'unanimité, de

lui céder une partie de la parcelle AE n° 1110 pour une superficie de 681 m2 au prix de 350 000 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes afférents.

Dossier 8 - CONTRAT LOCAL SANTE

Sur le rapport de Mme Prio,

Des contrats locaux de santé portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social peuvent être conclus notamment entre l'Agence régionale de santé (ARS) et les collectivités territoriales .

Pour Bezons, il pourrait s'articuler autour de trois grands axes :

- Pérennité des actions de prévention et promotion de la santé menées aujourd'hui par le centre de santé
- Appui méthodologique pour la mise en place d'un observatoire local de santé permettant un meilleur suivi des besoins de la population en matière de santé
- Soutien aux structures de type centre de santé, pour le maintien et le développement des soins de premier recours

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'engagement de la commune de Bezons dans une démarche d'élaboration d'un contrat local de santé, autorise le Maire à effectuer auprès de l'ARS une déclaration d'intention en ce sens et à signer tout document y afférent.

Dossier 9 – Demande de subvention - Actions Prévention Promotion de la Santé 2011

Sur le rapport de Mme Prio,

La ville de Bezons développe des actions de prévention et de promotion de la santé . Celles ci sont financées par l'ARS en fonction des thématiques prioritaires citées dans le plan stratégique régional de santé.

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite, auprès de l'ARS, pour le financement de ses actions de prévention et de promotion de la santé 2011, une subvention à hauteur de 29 500 euros répartie de la façon suivante :

- Programme de développement des compétences psychosociales chez l'enfant et l'adolescent (avec regroupement des actions, préventions addictions et développement des compétences psychosociales, citoyenneté) (5 000 €)
- Préparation au bon vieillissement après la cessation d'activité (5 000€),
- 2 actions Nutrition « Modifier les comportements alimentaires et développer l'activité physique enfants 0/11 ans « (6000 €) et « Prévention des risques de déséquilibres alimentaires en population générale » (4000 €) pour un montant global de 10 000 €.
- Santé au travail (addiction alcool ; promotion vaccination grippe) en direction des employés municipaux : 5000 €
- Prévention cancers : action dans les quartiers auprès notamment des femmes seules et monoparentales (vaccination, suivi cancer du sein, hemmocult) : 4 500 €

et autorise le Maire à signer les actes y afférent.

<u>Dossier 10 : Centre municipal de santé - passation de conventions avec des organismes mutualistes</u>

Sur le rapport de Mme Prio,

Le centre municipal de santé a pour mission de contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales en matière de santé, et notamment d'améliorer l'accessibilité aux soins et à la prévention de la population. Afin d'éviter aux usagers du centre d'avoir à avancer les frais de consultations et de soins médicaux, des accords sont conclus avec divers organismes mutualistes.

C'est dans ce cadre que le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la passation de six nouvelles conventions avec l'association ACTIL Mutuelle, la MUT' SANTE Mutuelle, Helium Dexia Ingénierie Sociale Mutuelle, MIPCF Mutuelle, la Mutuelle Dijonnaise Ingénierie Sociale Mutuelle, la Fraternelle du personnel de la SACEM Mutuelle, pour la prise en charge du ticket modérateur pour leurs adhérents et leurs ayant droits et autorise le maire à les signer.

<u>Dossier 11 – Information : Situation de l'hôpital d'Argenteuil</u>

Mme Prio informe le conseil sur l'activité et la situation de l'hôpital d'Argenteuil. L'intégralité de son intervention est retranscrite dans le procès-verbal des débats.

Dossier 12 - Motion relative à l'hébergement d'urgence

Sur le rapport de Mme Consuelo Fernandez, le conseil municipal, à la majorité (MM Régis, Bénidir, M Legrand par pouvoir et Mme Rigaut par pouvoir votant contre), adopte la motion ci après :

« Cet été 2011, la moitié des Français n'est pas partie en vacances.

Cette réalité est l'injustice inscrite dans la vie quotidienne.

Les chiffres de l'Insee, rendus publics au début du mois, sont implacables : en 2009, la moitié des Français vivait avec moins de 19.080 euros par an, soit 1.590 euros par mois. 8,2 millions de personnes vivaient sous le seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec moins de 954 euros par mois. Ils étaient 7,8 millions en 2008.

A noter que ces chiffres sont, selon des associations de solidarité, en dessous de la réalité puisqu'ils remontent à 2009, alors que depuis, la pauvreté ne cesse de gagner du terrain.

Il y a deux France : celle des privilégiés (une minorité) et celle des laissés pour compte (les plus nombreux), qui vivent deux univers séparés, toujours plus étrangers l'un à l'autre.

Même les couches moyennes vivent désormais dans l'angoisse de la chute sociale, du déclassement. La précarité menace. Une spirale dans laquelle on entre brutalement et d'où l'on ne sort qu'au prix d'immenses difficultés.

En 20 ans, le nombre de ménages basculant chaque année dans le surendettement a plus que doublé. Durant le premier semestre de cette année, un peu plus de 125 000 dossiers ont été déposés auprès de la Banque de France, soit 10 000 de plus par rapport aux six premiers mois de 2010 (+ 8,8 %). Selon l'association française des sociétés financières, le profil des surendettés "s'est sensiblement dégradé, sans recours excessif au crédit."

Le phénomène prend non seulement de l'ampleur, mais il touche de plus en plus les publics pauvres. D'après l'enquête de la Banque de France diffusée fin avril 2011, 54% des surendettés avaient des revenus inférieurs ou égaux au smic, contre 43 % en 2001.

Ces dernières années, les dépenses obligatoires n'ont pas arrêté d'augmenter : la flambée des

loyers (+ 50% en dix ans). Sans parler des factures de gaz, d'électricité, d'eau... Les dégâts sociaux sont considérables.

Pendant ce temps, que fait le gouvernement de Messieurs Sarkozy et Fillon ? Il accentue les injustices, privilégiant toujours plus la France d'en haut et ponctionnant à l'envi la France d'en bas.

Dernier exemple en date : le plan d'austérité présenté par le Premier ministre dont le but est de réunir 12 milliards pour 2011 et 2012, notamment à coups de taxes supportées par les citoyens ou encore la décision prise cet été de réduire de 25% le budget de l'association destiné au financement de l'hébergement d'urgence. Réduction provoquant la démission de M. Emmanuelli, président du Samu social de Paris depuis sa création le 22 novembre 1993!

Alors qu'il manque près de 13 000 places d'hébergement en Île-de-France pour répondre aux demandes des personnes à la rue, cette décision inique a pour conséquence la disparition de 4 500 places. Ainsi, des milliers de familles, privées de tout, se retrouvent à la rue.

Cet été, collectivités et associations ont dénoncé avec force ce désengagement en matière d'hébergement des plus démunis touchant le Samu social et les gestionnaires du 115.

En 2007, Nicolas Sarkozy, candidat à l'élection présidentielle, déclarait : "je veux que d'ici deux ans, plus personne ne soit obligé de dormir sur le trottoir".

Quatre ans se sont écoulés depuis son élection. Qu'en est-il ?

Selon l'Observatoire du 115, pour la première fois de l'histoire du Samu social, le nombre de personnes en famille a dépassé celui des personnes isolées : on en recense 11 200 en famille, soit 3 700 familles contre 3 000 en 2009. Les personnes isolées représentent quant à elles 10 300 individus. Dans cette guerre aux pauvres, les femmes sont bien souvent les premières victimes. En 2010, 680 000 personnes en France sont privées d'un domicile personnel, dont 133 000 SDF.

Non seulement il ne suffit pas pour ce gouvernement de prendre à ceux qui ont si peu, mais il donne encore et encore à ceux qui ont tout.

L'illustration la plus scandaleuse en a été la récente réforme de l'impôt de solidarité sur la fortune. L'ISF - qui rapportait six fois plus que ne coûtait le bouclier fiscal – qui concernait 500 000 contribuables. Il ne s'applique plus désormais qu'à 200 000. Et pour ceux-ci, il est allégé dans des proportions indécentes au regard de la situation financière de notre pays.

C'est ainsi que la milliardaire Liliane Bettencourt devrait payer 10 millions d'€ d'impôts au lieu de 40, soit 4% de taux effectif d'imposition, le même qu'un contribuable rémunéré 1300 € nets par mois !

Ainsi va la France de cette gouvernance, favorisant les favorisés et délaissant les délaissés.

Le conseil municipal est convaincu que l'hébergement d'urgence, notamment hôtelier, n'est pas une réponse satisfaisante à long terme et qu'il convient de trouver, avec l'Etat, des alternatives plus qualitatives aux familles sans abri.

Cependant, prétendre comme le fait le Ministre du logement que les fermetures d'hôtels peuvent être compensées par des sorties en logement alors que l'Etat diminue dans le même temps le budget affecté au logement social (- 73 millions d'€ pour toute l'Île-de-France) est une contrevérité d'autant plus cynique que cette décision conduira à remettre à la rue plusieurs centaines de familles.

Déjà, la barre symbolique des 400 000 demandeurs de logement social a été dépassée pour la première fois en 2010 dans notre région et les 2/3 des recours DALO sont déposés en Île-de-France!

Répartir autrement les richesses, demander un effort supplémentaire aux plus fortunés, aider ceux qui n'ont rien...rien de tout cela ne relève de l'utopie. Cette motion est proposée dans cet esprit.

C'est pourquoi, le conseil municipal:

Considère que l'ampleur de la crise exige une mobilisation sans précédent de l'Etat;

Condamne cette fermeture massive de places d'hébergement, dictée par de strictes considérations budgétaires, visant à faire porter le poids de la réduction des déficits publics sur les populations les plus pauvres, en stigmatisant un peu plus les familles mal logées;

Demande un moratoire sur les fermetures de places d'hébergement et le rétablissement des crédits d'urgence dédiés aux 115, au samu social et aux associations gestionnaires de centres sur la base des dépenses constatées en 2010. Ces mesures doivent permettre, en lien avec les collectivités locales concernées, de garantir les principes d'accueil inconditionnel et la non remise à la rue des personnes sans solution, conformément à la loi;

Demande une meilleure régulation des flux de populations entre les territoires, par une réforme de la gouvernance des politiques de logement et de lutte contre l'exclusion en Îlede-France devenue archaïque, en associant les collectivités locales;

Demande la suspension des expulsions locatives pour les locataires de bonne foi ayant une dette locative et qui n'ont pas de solution de relogement;

Rappelle l'urgence qu'il y a de solliciter fortement les collectivités qui ne respectent pas la loi SRU ou l'obligation de posséder une place d'hébergement pour 1000 habitants. »

<u>Dossier 13 : Approbation des conventions de financement ville-Logirep et ville-AB-Habitat</u> pour des actions en direction des locataires

Sur le rapport de Mme Jaouen,

Dans le cadre du projet ANRU de l'Agriculture, les différents partenaires ont prévu des actions d'animations sociales d'accompagnement. En échange de l'exonération de la taxe foncière bâtie accordée par l'État pour le patrimoine des bailleurs HLM situés en Zone urbaine sensible, AB Habitat et Logirep ont accepté de participer financièrement à certaines d'entre elles organisées par La ville.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la participation financière d'AB-Habitat pour un montant de 1 640 euros et celle de la société Logirep pour un montant de 4 100 euros pour des actions d'animations sociales, et autorise la signature des conventions à intervenir.

<u>Dossier 14 – Garantie d'emprunt à l'office AB HABITAT pour la construction de 16 logements 39-41 avenue gabriel peri</u>

Sur le rapport de M Bordas,

L'office AB Habitat a déposé un dossier de financement pour le projet de construction de 16 logements neufs au 39-41 avenue Gabriel Péri en financement PLUS, PLAI et PLS (locatif aidé). Cette opération remplacera un ancien immeuble locatif démoli.

Le financement de ces logements nécessite le recours à différents emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour lesquels l'office AB Habitat demande à la commune de Bezons de lui accorder sa garantie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder sa garantie d'emprunt pour la construction de 16 logements situés 39-41 avenue Gabriel Péri pour un montant de 711 558 euros pour les 4 logements PLAI, de 139 743 euros pour le logement PLS et de 1 058 129 euros pour les 11 logements PLUS, approuve les conventions et autorise leur signature par M. Le Maire.

En contrepartie de cette garantie, la ville recevra 20% de logements en contingent de réservation pour chaque type de financement soit 3 logements.

<u>Dossier 15 – Modification d'une garantie d'emprunt accordée à la société Logirep pour la réhabilitation de 275 logements Résidence les brigadières</u>

Sur le rapport de Mme Jaouen,

Par délibération du 25 mars 2009, le Conseil Municipal de Bezons a accordé sa garantie à la SA LOGIREP pour un emprunt PRU à hauteur de 2 875 091 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réhabilitation des 275 logements Résidence « Les Brigadières » à Bezons. Suite à des négociations avec des organismes collecteurs de 1%, la société LOGIREP a pu obtenir des subventions plus importantes qu'initialement prévues. Son recours à l'emprunt s'élève donc désormais à 611 258€ seulement. Ce changement ne modifie en rien les droits d'attribution de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde dans ces conditions nouvelles sa garantie d'emprunt à l'opération.

<u>Dossier 16 – Modification d'une garantie d'emprunt accordée à l'Opievoy pour la réalisation de travaux de sécurisation à la Résidence du Grand-Cerf</u>

Sur le rapport de Mme Prio,

Par délibération du 4 mai 2011, le Conseil Municipal avait accordé sa garantie à un emprunt que devait contracter l'OPIEVOY auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour des travaux de sécurisation de la résidence « Grand Cerf » à Bezons. Le taux de l'emprunt à souscrire, indexé sur le Livret A ayant été modifié, le conseil municipal, à l'unanimité, accorde dans ces conditions nouvelles sa garantie d'emprunt à l'opération.

<u>Dossier 17 - Bilan d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine (D. S. U.) et du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de France (FSRIF) pour l'année 2010</u>

Sur le rapport de M Ourmières,

La loi n° 91- 429 du 13 mai 1991 a institué deux dotations, le fonds de solidarité des communes de la région ile de France (FSRIF) et la dotation de solidarité urbaine (DSU), susceptibles d'être attribuées aux communes rencontrant d'importants problèmes sociaux, leur faisant supporter des charges élevées et dont les ressources propres sont insuffisantes. Le Maire d'une commune béneficiaire se doit de rendre compte de l'utilisation de ces crédits, qui doivent être utilisés pour

contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans la ville.

En 2010, la ville de Bezons a perçu 1 452 059 euros au titre de la D. S. U et 900 964 euros au titre du FSRIF– soit environ 40 000€ de moins qu'en 2009.

Les actions financées par ces dotations concernent :

- La politique de la ville : les opérations menées dans le cadre du Contrat urbain de cohésion sociale à l'échelle intercommunale (C.U.C.S) ; les projets de rénovation urbaine du quartier des Bords de seine et du quartier de l'Agriculture ; les Gestions Urbaines de Proximité du Colombier et de l'Agriculture ; les dispositifs en faveur de la réussite scolaire
- Les actions d'équipements : les actions concernant les déplacements, l'environnement et le cadre de vie, l'amélioration des équipements publics de proximité (écoles et équipements sportifs)
- La lutte contre les exclusions : les actions de lutte conte l'échec scolaire et notamment la mise en place du Projet de Réussite Educative et des Ateliers d'accompagnement à la scolarité
- L'action sociale : avec la politique du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et l'action municipale en direction des anciens
- La politique de prévention / sécurité : le service de surveillance de la voie publique ; la Mission prévention - sécurité ; l'accueil des habitants et l'accès au droit à la Maison de la Citoyenneté
- L'action culturelle : le théâtre ; les projets en faveur du développement des arts plastiques ou de la lecture
- Les activités sportives et de loisirs : Anima'sport ; les stages sportifs adolescents ; la Semaine sportive scolaire ; le forum des sports
- Les actions spécifiques en direction de la jeunesse : l'espace Jeunes ; les PASS et séjours vacances ; les droits et les devoirs au travers des contrats vacances ; la prévention santé; la fête de la jeunesse
- La vie des quartiers : les fêtes de quartiers ; la Foire de Bezons ; le soutien aux associations ; l'action des Centres sociaux

Le conseil municipal prend acte du bilan d'utilisation et du bilan financier du FSRIF et la DSU pour 2010.

Dossier 18 – Quotient familial – Actualisation de la grille des revenus

Sur le rapport de M Ourmières,

Soucieuse de l'accès aux services municipaux du plus grand nombre de familles, quels que soient leurs revenus, la commune veille chaque année à maintenir des tarifs municipaux à un niveau modeste auxquels s'applique dans la plupart des cas le quotient familial.

Afin de maintenir un lien entre quotient familial et évolution des prix, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'actualiser les tranches de revenus prises en compte dans le calcul du barème en appliquant aux différentes tranches, pour 2011, un coefficient d'actualisation de 1,5% correspondant à l'évolution annuelle du barême de l'impôt sur le revenu et adopte la grille de quotient comme suit :

A de 0 à 92,87

```
В
      de 92.88 à 185.74
С
      de 185,75 à 278,61
D
      de 278,62 à 371,49
E
      de 371.50 à 464.36
F
      de 464,37 à 557,23
G
      de 557,24 à 650,10
Н
      de 650,11 à 742,98
      de 742,99 à 835,85
J
      à partir de 835,86
```

Dit qu'elle sera annuellement actualisée en prenant en compte l'évolution annuelle du barême de l'impôt sur le revenu (IRPP)

Le conseil précise en outre les différentes modalités de calcul du quotient.

<u>Dossier 19 - Motion pour la reconnaissance d'un Etat palestinien par l'Assemblée générale</u> de l'ONU

Sur le rapport de M Raymond Ayivi,

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants (MM Regis, Bénidir, Legrand et Mme Rigaut ne prenant pas part au vote), adopte la mention ci après :

« La ville de Bezons a toujours relayé et défendu les aspirations du peuple palestinien à la dignité, la liberté et à la paix.

La reconnaissance de l'Etat palestinien en est un élément crucial. Rien ne doit être négligé pour y contribuer. Aussi, notre commune, aux côtés de bien d'autres collectivités y prend toute sa part.

Avec les habitants et les associations, elle continue de condamner l'entreprise destructrice de colonisation israélienne, le développement du mur, de miradors, les mesures d'apartheid, le bouclage de Gaza, l'occupation de la Cisjordanie, et les politiques menées contre les populations arabes israéliennes.

Elle continue de demander un retrait immédiat des territoires occupés pour un règlement juste de la question palestinienne basée sur un Etat palestinien fondé sur les frontières de 1967, avec Jérusalem Est pour capitale, aux côtés d'Israël.

Après plus de soixante années d'occupation, ce qui frappe malgré tout, c'est que, dans ces territoires, la vie continue à l'emporter.

Depuis 2008, Bezons développe des actions concrètes de solidarité avec la ville de West Bani Zaïd, située à côté de Ramallah.

Les nombreuses rencontres entre Bezonnais, Palestiniens et progressistes israéliens, notamment lors du dernier voyage solidaire, courant juin 2011, font mesurer l'importance de l'échéance du mois de septembre 2011 pour ce peuple.

L'Autorité palestinienne souhaite effectivement faire reconnaître un Etat palestinien lors de cette assemblée générale de l'ONU. Elle demande à être accueillie comme le 194 ème nouvel Etat au sein de l'ONU. Cette initiative palestinienne rencontre un vif succès, puisque plus de 140 Etats

s'apprêtent à voter pour la reconnaissance, malgré l'opposition farouche d'Israël et des Etats Unis.

Certes, ce ne serait pas la fin des problèmes et du conflit, mais un point d'appui inédit pour construire des institutions viables, durables, indépendantes. Ce serait là un tournant historique pour les Palestiniens, la région, le monde.

Aussi, la position des États de la planète, et notamment de la France, sera-t-elle regardée à la loupe. D'autant que les autorités françaises laissent entendre qu'une réflexion active est en cours sur la reconnaissance de cet Etat, même en l'absence d'accord entre les deux parties.

Cette motion a pour objet de porter ce point de vue aux autorités françaises afin qu'elles prennent une place active dans l'Union européenne en ce sens.

A l'heure de l'émancipation des peuples arabes, notre assemblée s'attache à faire adopter cette motion.

Ainsi, le Conseil municipal :

Salue et appuie la demande d'adhésion d'un Etat de Palestine à l'ONU par le président de l'autorité palestinienne, Mahmoud ABBAS, en dépit des injonctions des Etats-Unis et d'Israël.

Considère que l'étape de la reconnaissance de l'Etat palestinien est une occasion à ne pas manquer, au risque de plonger davantage toute une population, une région dans le désespoir ;

Demande au gouvernement français et à l'Union européenne d'opter clairement pour la création et la reconnaissance de l'État de Palestine souverain, dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale. »

Dossier 20 - Budget supplémentaire ville 2011 et affectation du résultat 2010

Sur le rapport de M Ourmières,

Le Budget Supplémentaire 2010 est un acte d'ajustement et de reports. Il reprend les résultats de l'exercice précédent et rectifie à la marge les inscriptions déjà opérées ; il apporte certains compléments de crédits prévus pour la plupart dans le cadre de la discussion menée lors de l'élaboration du budget primitif ou issues de la concertation avec les Bezonnais.

Peuvent être soulignés :

En recettes:

- La prise den compte de cessions et achat de terrains ;
- l'ajustement des produits de la fiscalité et de dotations compte tenu des notifications arrivées ;

En dépenses :

- la budgétisation des tranches de financement pour le nouveau Centre de Loisirs Maternels Jacques Tati rue M Berteaux, le Gymnase Jean Moulin, la rénovation de l'aire de nomades : la troisième tranche de financement est inscrite;
- Modernisation des équipements scolaires avec l'installation de tableaux numériques et le renouvellement des matériels informatiques des écoles Louise Michel, Karl Marx et Paul Langevin;
- Restauration scolaire : la modernisation des offices se poursuit grâce à l'installation

progressive de vitrines réfrigérées dans les restaurants scolaires et au renouvellement régulier des matériels. En outre, 70 000 € complémentaires sont nécessaires à la Caisse des Ecoles pour lui permettre de faire face à l'inflation des denrées alimentaires : la subvention annuelle est augmentée à cette fin.

- Renforcement des crédits affectés à l'hygiène, à la sécurité et aux gros entretiens des équipements municipaux :
- En complément à la **révision du PLU** et dans le cadre de la démarche Agenda 21, l'**élaboration d'un schéma environnemental** définissant les axes prioritaires en termes d'actions sur les espaces verts, les circulations douces, l'eau, l'assainissement, les déchets est prévue.
- Le financement du solde de la participation communale à la construction de la résidence Raymond et Lucie Aubrac, réalisée par AB Habitat dans le cadre de la **Rénovation Urbaine des Bords de Seine**,
- Une étude de sécurité publique dans le secteur ANRU/tram sera menée à la demande du Préfet :

Les opérations dépenses / recettes :

- la prise en compte du transfert des Espaces Verts à l'agglomération Argenteuil Bezons au 1er juillet 2011
- Poursuite du désendettement : l'ensemble de ces ajustements permet d'annuler cette année encore le recours à l'emprunt prévu au Budget Primitif, (soit 1 200 000 €), et évite à la commune de subir l'envolée des taux provoquée par cette nouvelle phase de crise des places financières.
- L'autofinancement est amélioré de plus de 3 837 000 €.

Le Conseil Municipal,

Approuve à la majorité (MM Régis, Bénidir, M Legrand par pouvoir et Mme Rigaut par pouvoir votant contre), le Budget Supplémentaire de la Ville qui s'équilibre ainsi qu'il suit :

investissement : 7 371 398,20 €

Fonctionnement : 4 903 548,51 €

Approuve, à l'unanimité, les subventions et participations annexées au présent buget et à en autoriser le versement.

Et, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat 2010 d'un montant de 6 600 893,55 € ainsi qu'il suit :

- en investissement: 1 516 938,04 € (ceci pour couvrir le besoin de financement constaté au compte administratif, reports d'investissement compris)
- en fonctionnement : 5 083 955,51 €

<u>Dossier 21 : Affectation du fonds de concours de la communauté d'agglomération</u> <u>Argenteuil-Bezons à la ville</u>

Sur le rapport de M Ourmières,

Comme en 2008, 2009 et 2010 la Communauté d'Agglomération Argenteuil Bezons a prévu dans

son budget 2011 de participer, par l'intermédiaire de fonds de concours, au financement du fonctionnement et de la réalisation d'équipements municipaux de Bezons.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'un fonds de concours d'un montant total de 1 500 000 € (dont 1 050 000 € en fonctionnement et 450 000 € en investissement) de l'agglomération à la ville et son affectation à différentes opérations.

<u>Dossier 22 – Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité – Fixation du coefficient multiplicateur unique</u>

Une loi du 7 décembre 2010 modifie le régime des taxes communale et départementale sur la consommation finale d'électricité. A une taxe assise sur une fraction de la facture acquittée par le consommateur (taxe sur les fournitures d'électricité) a été substituée une taxe assise sur le volume d'électricité consommée, associé à un tarif exprimé en mégawattheure (Taxe Locale sur la Consommation Finale d'Electricité).

Il appartient au conseil municipal de fixer un «coefficient multiplicateur » dans le cadre des limites fixées par ce texte

Au vu d'un certain nombre de simulations, il appert que, pour les ménages notamment, la nouvelle taxation devrait se traduire par une légère baisse de la fiscalité appliquée à l'électricité (consommation relativement faible comparée aux professionnels).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le coefficient multiplicateur à 8,12.

<u>Dossier 23 – Encaissement des recettes communales par télépaiement – convention avec la Direction générale des finances publiques.</u>

Sur le rapport de M Ourmières,

Depuis plusieurs années, la ville est engagée vers le développement des téléservices. Parallèlement à ces avancées, la Direction Générale des Finances Publiques a développé un dispositif de paiement par internet, dénommé TIPI (**Ti**tres **P**ayables sur **I**nternet) offrant la possibilité aux communes de proposer aux usagers le paiement en ligne 24h/24 et 7j/7 des factures émises. Les discussions menées permettent la mise en place de ce système.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la possibilité d'encaissement à distance des recettes par internet et autorise le Maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces mesures

La ville sera ainsi la 1ère du Val d'Oise à offrir ce service via le Trésor Public directement à ses usagers.

<u>Dossier 24 – Théâtre Paul Eluard – transfert de l'actif à la Communauté d'agglomation et autres opérations</u>

Sur le rapport de M Ourmières,

Depuis le 1er janvier 2010, le TPE relève de la communauté d'agglomération. Le transfert de compétence emporte la mise à disposition des immobilisations nécessaires à l'exercice de ce service. Les écritures de mise à disposition sont constatées dans le budget principal de la commune par le comptable au vu du procès-verbal de mise à disposition.

Le conseil municipal, à l'unanimité, dit que les immobilisations de l'ancienne régie communale du Théâtre Paul Eluard nécessaires à l'exercice de cette compétence sont mis à disposition de la régie intercommunale créée par l'Agglomération Argenteuil Bezons pour l'exploitation du Théâtre Paul Eluard, autorise M le Maire à signer le procès-verbal de dévolution de compétence et demande au comptable public assignataire de procéder à l'ensemble des écritures comptables nécessaires à ce transfert.

Par ailleurs, conformément aux inscriptions effectuées lors du budget supplémentaire 2010 et à l'issue des opérations administratives de clôture, le conseil municipal, à l'unanimité, prononce l'annulation des loyers restant à solder, que la régie du TPE versait à la ville.

Enfin, M Philippe Luciat-Labry, administrateur du Théâtre Paul Eluard jusqu'en janvier 2010, assurait dans le cadre de ses fonctions les missions de régisseur de dépenses. Dans la complexité administrative et juridique du transfert de compétence, les mandats relatifs aux dernières dépenses effectuées d'un montant de 6662,35€, n'ont pas été émis par le théâtre avant la clôture des comptes. Aussi, la trésorière a du constater le débet du régisseur. Compte tenu de la réalité des dépenses réalisées pour le compte de la régie municipale du TPE, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la décharge de responsabilité de M. Philippe Luciat Labry ainsi qu'à sa demande de remise gracieuse de l'intégralité des opérations concernées.

Dossier 25 - Demande de subvention pour la manifestation REV ARTS 2011 auprès de l'Etat

Sur le rapport de M Chérin,

Rev'arts biennale conçue autour de rencontres et d'échanges sur l'art dans la ville s'est déroulée du 23 mai au 10 juin dernier. Elle a enregistré un très grand succès cette année encore.

La qualité de la manifestation et les démarches engagées permettent de demander une subvention à l'ETAT. Le conseil, à l'unanimité, approuve le plan de financement de l'opération, sollicite les subventions les plus larges possibles auprès de l'Etat et autorise M le Maire à signer tous actes afférents

Dossier 26 – Premier Festival CINÉ-POÈME – convention d'organisation et fixation des prix

Sur le rapport de M Chérin,

Parce qu'ils partagent le désir d'ouvrir l'art, sa pratique et ses œuvres contemporaines au plus large public, la ville de Bezons, le Printemps des Poètes et le TPE souhaitent créer Ciné Poème, un Festival de courts-métrages unissant cinéma et poésie.

Cet évènement de portée nationale, qui doit se dérouler les **jeudi 22, vendredi 23 et samedi 24 mars 2012** aux Ecrans Eluard (Théâtre Paul Eluard), s'inscrit dans la lignée de la manifestation PRINTEMPS DES POETES qu'il clôturera.

Le conseil, à l'unanimité, approuve la mise en place de ce festival, arrête le règlement d'ensemble et fixe les prix directement dotés par la ville comme suit :

- Prix Laurent Terzieff : doté de 5 000 euros ;
- Prix du public : doté notamment du coutdu transport pour un trajet du domicile (de France métropolitaine) vers le festival d'Amiens

<u>Dossier 27 – Désignation d'un nouveau membre dans divers organismes</u>

Sur le rapport de M Le Maire,

Suite à la démission de M Demeulenaere du Conseil Municipal pour cause de déménagement, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau membre au sein de chacun des organismes auprès desquels il représentait, en tant que titulaire, la commune :

Sont élus sans qu'il y ait lieu de procéder par un vote conformément à la loi :

- auprès du conseil d'école Jacques Prévert : M Gérard CARON
- o auprès du collectif de quartier des Bords de Seine : M Jackie CHERIN
- auprès du Syndicat Mixte Départemental d'électricité du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (SMEGTVO) : M François MOTAY

Dossier 28 - Personnel communal - modification du tableau des effectifs

Sur le rapport de M Ourmières,

Compte tenu de l'évolution des carrières ou des recrutements, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide des modifications suivantes du tableau des effectifs du personnel communal :

Au 1er septembre 2011:

Création : un poste de technicien principal de 2ème classe ; un poste d'animateur ;un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe

Suppression : un poste de rédacteur chef ; un poste d'adjoint technique de 2ème classe ; un poste d'animateur principal de 2ème classe

Au 1er octobre 2011:

Suppression : un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe

Création : un poste d'adjoint technique de 2ème classe ; 7 postes d'adjoint administratif de 1ère classe ; un poste d'éducateur des APS principal de 1ère classe

Au 1er novembre 2011:

Suppression d'un poste d'ATSEM principal de 2ème classe

Création d'un poste d'ATSEM de 1ère classe

Dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité :

création au 1er septembre 2011 : 1 vacation de responsable de site sur la base de 20 H hebdomadaires, à un taux horaire brut de 15,75 € et 10 vacations d'accompagnateurs à la scolarité sur la base de 5H hebdomadaires à un taux horaire brut de 12 €

création du 1er septembre 2011 au 31 décembre 2011: 1 vacation de responsable de site sur la base de 20 H hebdomadaires, à un taux horaire brut de 15,75 €

et décide de transformer le contrat du Docteur TAZIERE Frédéric en contrat à durée indéterminée à compter du 1^{er} octobre 2011.

<u>Dossier 29 – Modification du règlement de fonctionnement de la halte garderie</u>

Sur le rapport de Mme Pinard,

Par délibération du 27 juin 2006, le conseil municipal a approuvé le règlement de fonctionnement de la halte garderie qui découlait de l'application de la nouvelle prestation de service unique (PSU) imposée par la CAF.

Afin d'améliorer les possibilités d'accueil proposées aux familles, et alors que ce service intégrera en 2013 le nouvel « Accueil Collectif » du Colombier prévu dans le cadre de l'opération ANRU, Le conseil municipal décide, à l'unanimité, pour une période test d'une année, de revoir les horaires d'ouverture de cet établissement (la structure ouvrira ses portes le lundi de 8 h à 17 h et le mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h) ainsi que de la mise en place d'un calendrier mensuel permettant aux familles d'inscrire les présences et absences de leur enfant.

Compte rendu des décisions de gestion courante

M. le Maire rend compte des décisions de gestion courante suivantes :

26/04/11	Marchés publics : Travaux de rénovation des capitaires à l'école V
20/04/11	Marchés publics : Travaux de rénovation des sanitaires à l'école V. Hugo – lot 2 avec l'entreprise FAYOLLE
09/06/11	Fête de la jeunesse : Convention avec l'association KONZO – prestation DJ, les 24 et 25 juin 2011
22/06/11	 Nomination de régisseurs d'avances pour le paiement des dépenses relatives aux séjours de vacances du 18/07 au 29/07/2011 organisés par le service jeunesse Nomination de régisseurs d'avances pour le paiement des dépenses relatives aux séjours de vacances du 01/08 au 12/08/2011 organisés par le service jeunesse Occupation du domaine privé communal – convention avec la société INTERCONSTRUCTION
23/06/11	 Vérification des installations éléctriques au centre de loisirs « Jacques Tati» avec le Bureau Veritas Assurance des matériels loués pour la fête de la jeunesse du 24 au 25 juin 2011 aux sociétés XL SHOWLIGHTS, CODESS et AZEFIR
27/06/11	Marchés publics : Travaux de rénovation des sanitaires à l'école Karl Marx avec les entreprises LA MODERNE, FAYOLLE, SBME, FBCC, SECPIT, FLAVIGNY et SESINI LONGHY
01/07/11	Marchés publics:
07/07/11	Marché publics :
11/07/11	 Marchés publics : Marché complémentaire - rénovation des sanitaires à l'école Karl Marx avec la société FBCC Création d'une aire d'accueil des gens du voyage – honoraires des frais d'huissier
12/07/11	Préemption d'un bien situé sis 50 rue Edouard Vaillant

13/07/11	 Marchés publics : Réalisation des livres/DVD « mémoire d'avenir » sur le thème des immigrations à Bezons avec les EDITIONS DU SURVENIR Marchés publics : Construction d'un CLM « Jacques Tati » lot 7 avec VENTIL'GAZ Fixation des honoraires de Maître Brault -Contentieux commune de Bezons C/M. AGOUJIM
15/07/11	Assurance EUROP'ASSISTANCE couvrant le séjour en Bretagne organisé par le service municipal de la jeunesse du 18 au 29 juillet 2011
18/07/11	Complément - Assurance EUROP'ASSISTANCE couvrant le séjour en Bretagne organisé par le service municipal de la jeunesse du 18 au 29 juillet 2011
21/07/11	 Assurance EUROP'ASSISTANCE couvrant le séjour Bretagne organisé par le service municipal de la jeunesse du 1er au 12 août 2011 Résiliation de l'assurance du matériel de sonorisation du service jeunesse
25/07/11	Marchés publics : Construction d'un CLM « Jacques Tati » - lot 2 B avec DUTHEIL métallerie Construction d'un CLM « Jacques Tati » - lot 4 avec TTM
27/07/11	Marchés publics : Fourniture de produits de quincaillerie pour la ville avec l'entreprise CITIS
28/07/11	Marchés publics : Rénovation des pièces de la crèche collective – lot 8 avec l'entreprise MONTI
16/08/11	Marchés publics : • Fournitures d'iiluminations , de sapins, de décorations et prestations techniques pour Noël 2011 avec les entreprises DECOLUM, ETS LOIR, BLACHERE, JURA MORVAN, MT DECO et XL SHOWLIGHTS
	 Réalisation d'un schéma environnemental pour la ville avec CAP TERRE Construction d'un CLM « Jacques Tati » lot 1 avec PARIBAT Mise à disposition de 2 distributeurs de boisson avec
	l'entreprise AUTOMATIQUE SERVICES Honoraires avocat Maître Ghaye – SAS GAEPIERRE Honoraires avocat Maître Brault – Aire d'accueil des gens du voyage
17/08/11	Marchés publics : Déconstruction de 2 serres avec l'entreprise DEMOLITIONS WILLIAM PERREAULT
18/08/11	 Marchés publics: Fourniture d'équipements pour la cuisine centrale et les offices satellites de la ville avec l'entreprise SARL DIME Grandes Cuisines Marchés publics: Fourniture et pose d'un pare ballons pour le CLM Jacques Tati – lot 7 avec la société Nouvelle S.L.C. Assurance de l'exposition au centre de loisirs maternel Jacques

	TATI auprès de Marsh Assurances
22/08/11	Marchés publics : Fourniture d'équipement informatique optique avec l'entreprise NTI
23/08/11	Mandatement Maître Brault – Référé TGI – aire d'accueil des gens du voyage
24/08/11	 Résiliation d'assurance des véhicules espaces verts transférés à la CAAB Constat huissier – Fixation des honoraires de Maître BALDEYROU
25/08/11	Marchés publics : Fourniture et installation d'une liaison radio intersites avec l'entreprise INEO INFRACOM SNC
29/08/11	Forum des associations : Convention de location de matériel audiovisuel avec M. LASNE
30/08/11	 Convention de location avec la société les originaux pour une exposition sur Jacques TATI – inauguration du centre de loisirs maternel Marchés publics : Isolation des combles au groupement scolaire Victor Hugo – lo t 5 avec l'entreprise SBME Marchés publics : Aménagement du self service à l'école Karl Marx – lot 8 avec l'entrepris e SESINI et LONGHY
31/08/11	Marchés publics : Etude projet de ville – Société « Etude et enquête pour la ville »
01/09/11	 Fixation des honoraires de Maître ETIENNE pour l'affaire société SEGMAVA c/Commune de Bezons Fixation des honoraires de Maître PARIS, huissier, pour le constat de l'occupation de la parcelle 165 rue Maurice Berteaux
05/09/11	 Marchés publics : Rénovation des sanitaires de l'école Karl Marx – lot 6 avec l'entreprise SECPIT Marchés publics : Prestation techniques pour la foire de Bezons 2011 avec l'entreprise XL SHOWLIGHT
06/09/11	Marchés publics : Rénovation de l'aile Bonneff de l'école Louise Michel – lot 3 avec l'entreprise SBME
08/09/11	 Assurances de deux véhicules auprès de la SMACL Marchés publics : Travaux de peintures et revêtements de sols au gymnase Jean Moulin avec le société MONTI
12/09/11	Marchés publics : Création d'un dortoir à l'école maternelle Jaques Prévert avec l'entreprise CARL CONSTRUCTION, TTM, AXEL, GEC IDF, SECPIT et H2O

Vœu présenté par M Olivier Régis, Conseiller municipal, Président du groupe Bezons Mon Village, UMP&Apparentés : Pour une transparence totale des impacts environnementaux, des recettes obtenues, du parc d'antennes sur les toits des logements sociaux et édifices publics

Il est demandé un vote à bulletin secret pour le vœu suivant.

Depuis de nombreux mois, le groupe Bezons Mon Village, ainsi que de nombreux collectifs réclament de la part des bailleurs sociaux et de la Mairie une totale transparence sur le parc d'antennes, ses nuisances éventuelles, et les recettes qui en découlent. Aucune réponse à ce jour n'a été obtenue.

Au nom du groupe Bezons Mon Village, je demande :

- La communication publique sous un mois du nombre d'antennes, de leur rayonnement, du montant des recettes qui en découlent,
- L'organisation d'une votation citoyenne sur le maintien ou non de ces installations, et de l'affectation ou non des recettes à l'amélioration directe des équipements publics mis à disposition direct des locataires et non au budget de fonctionnement,
- L'inscription de cette préoccupation dans l'agenda 21.

Réponse de M Le Maire

Je vous rappelle tout d'abord, cher collègue, que l'installation d'une antenne relais doit respecter les dispositions relevant notamment du code de l'urbanisme.

Ces antennes sont soumises à déclaration préalable si la hauteur dépasse 12 mètres ou si la surface hors d'œuvre brute créée est supérieure à 2 mètres carrés.

Elles sont également soumises à permis de construire en cas de création de surface hors d'œuvre brute supérieure à 20 mètres carrés.

Par ailleurs, un décret de 2002 définit les valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par ces équipements.

Aussi, Un Maire ne peut-il s'opposer à une demande d'autorisation que lorsqu'elles ne respectent pas cette réglementation.

S'agissant de votre demande de communication publique du nombre d'antennes, elle existe déjà. Il faut vous tenir informé, cher collègue !

Toutes les antennes relais et tous les émetteurs de radiofréquences implantées en France, ainsi que les mesures de champs radioélectriques effectuées, se trouvent sur le site Internet de l'Agence nationale des fréquences.

Vous découvrirez que 31 antennes dont 30 radiotéléphoniques sont installées sur Bezons et constaterez que la carte de notre ville est beaucoup moins couverte que les villes voisines.

S'agissant de leur rayonnement, sachez, comme le précise la charte nationale conclue entre l'Association des Maires de France et l'Association française des opérateurs mobiles, que toute personne peut gratuitement faire mesurer le niveau d'exposition aux ondes de son domicile ou de tout autre lieu en en faisant la demande écrite à l'opérateur.

Une telle mesure a par exemple été réalisée à la cité Auguste Delaune et elle tout à fait satisfaisante puisque le champ électrique total du site est "76,9 fois plus petit que la valeur limite la plus faible". Le détail de ce résultat est consultable sur le site de l'agence.

Ensuite, s'agissant de l'implantation de ces antennes, vous devriez savoir que la ville ne

perçoit pas de recette, aucune n'étant installée sur le domaine public de la ville!

Je vous invite à vous reporter à la délibération du 29 juin dernier relative aux tarifs des services, votée à l'unanimité, qui ne prévoit aucun tarif de redevance à ce titre.

J'encourage, à ce propos, les amicales de locataires à faire cette demande auprès de leurs bailleurs, qui sont libres des tarifs qu'ils souhaitent appliquer. Je les soutiendrai dans cette démarche.

Concernant votre suggestion d'une votation citoyenne sur le maintien ou non des antennes à Bezons, vous savez bien qu'aucune réglementation ne permet aujourd'hui de s'opposer à l'installation ou d'imposer le retrait d'une antenne relais excepté en cas d'extrême péril.

Un référendum ferait immédiatement l'objet d'une censure juridique.

Ne soyez pas démagogique dans ce domaine aussi, tâchez donc d'apporter des réflexions utiles à notre collectivité.

Enfin, pour terminer, rappelons l'utilité de ces équipements dont nous sommes tous ici les premiers bénéficiaires. Nul n'ignore que la téléphonie mobile est désormais un outil quotidien et indispensable comme l'illustre le taux d'équipement avoisinant les 80%.

Je pense pouvoir affirmer que les Bezonnais - et vous le premier cher Monsieur ! - n'apprécieraient guère de ne pouvoir téléphoner sur le territoire de notre ville.

Je ne perds donc pas de vue la préoccupation bien compréhensible des riverains entretenue par les médias, mais je garde aussi à l'esprit les appréciations de l'OMS et des autorités sanitaires françaises selon lesquelles, lorsque les normes sont respectées, il n'y a aucun danger avéré pour la santé des personnes situées à proximité des antennes relais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h25

La secrétaire de séance M NOEL